

Convocation à l'Assemblée Générale Ordinaire 2025

Chères adhérentes, chers adhérents,

Vous avez adhéré en 2025 à l'association Les AgroToulousains et nous tenons à vous remercier pour votre soutien. A ce titre vous disposez d'un droit de vote lors de notre Assemblée Générale.

Les AgroToulousains ont la grande joie de vous convier à leur Assemblée Générale Ordinaire annuelle qui sera l'occasion de vous présenter le bilan de nos actions réalisées au cours de la dernière année, et de réfléchir tous ensemble sur les projets pour l'année à venir.

A cette fin, nous vous présenteront les résultats de l'enquête réalisée auprès de nos diplômé.e.s, sur leurs attentes vis-à-vis de l'association, qui serviront à entamer la discussion avec les participants à l'Assemblée Générale.

Conformément aux statuts de notre association, cette assemblée générale se tiendra :

Le samedi 22 mars 2025 de 10h20 à 11h30

**A la Distillerie Bear Brothers
117 Impasse Jeanne Barret
31320 Auzeville Tolosane**

Et en visioconférence

Dans le cas où vous ne pourriez pas être présent(e), vous trouverez en pièce jointe de ce courrier un pouvoir qui vous permettra de vous faire représenter,

Comptant sur votre présence,

Bien à vous,

Nathalie Malaval (T09)
Présidente des AgroToulousains



Ordre du jour

Assemblée Générale Ordinaire 2025

Le 22 mars 2025, l'Assemblée Générale Ordinaire des AgroToulousains est convoquée à 10h20 à Auzeville-Tolosane et en visioconférence.

Elle aura pour ordre du jour :

- Désignation du Bureau de séance (Secrétaire, Scrutateur(s))
- Présentation du bilan moral 2024
- Présentation du bilan d'activité 2024
- Présentation du bilan financier 2024
- Présentation des membres cooptés au conseil d'administration depuis la dernière assemblée générale
- Présentation des projets 2025 et discussion avec les participants sur les orientations souhaitées
- Présentation du budget de l'exercice 2025
- Vote des résolutions

Projet de résolutions :

1. L'Assemblée Générale Ordinaire de l'association Les AgroToulousains prend acte et approuve le bilan moral exposé pour l'exercice 2024.
2. L'Assemblée Générale Ordinaire de l'association Les AgroToulousains prend acte et approuve le bilan d'activité exposé pour l'exercice 2024.
3. L'Assemblée Générale Ordinaire de l'association Les AgroToulousains prend acte et approuve le bilan financier exposé pour l'exercice 2024.
4. L'Assemblée Générale Ordinaire de l'association Les AgroToulousains prend acte et approuve la cooptation de nouveaux membres par conseil d'administration. Ces nouveaux membres deviennent alors administrateurs de plein droit de l'association.
5. L'Assemblée Générale Ordinaire de l'association Les AgroToulousains prend acte et approuve le budget présenté pour l'exercice 2025.
6. L'Assemblée Générale Ordinaire de l'association Les AgroToulousains confère tous pouvoirs au porteur d'un original, d'une copie ou d'un extrait du procès-verbal de la présente Assemblée Générale, pour accomplir toutes formalités qu'il appartiendra.